

<p style="text-align:center">COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2017</p>

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 31 mars, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Neuvic, se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2122-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : André ALANORE, Pierre BARTHES, Lucien BETAILLE, Remi FAROUX, Bernard GAERTNER, Jean-François JARRIGE, Catherine LARTIGAUD, Joël MAURIANGE, Marie-Christine MAURY, Marie-Laure MIRANDE, Fabienne ROUGERIE, Henri ROY, Jacques SENEJOUX, Jean STÖHR.

Absents Anne RIVIERE ayant donné procuration à Pierre BARTHES, Laurence BUREAU ayant donné procuration à André ALANORE, Juliette MURAT ayant donné procuration Lucien BETAILLE, Danielle PRADEL ayant donné procuration à Henri ROY et Murielle DELBEGUE sans pouvoir délégué.

La séance a été ouverte sous la présidence de Mr Jean STÖHR, Maire, qui a désigné : Jacques SENEJOUX, secrétaire de séance.

Observations sur le précédent compte rendu :

Monsieur GAERTNER fait observer qu'une nouvelle fois, contre toute attente, le compte rendu ne reflète pas la réalité des débats et que son groupe n'a pas reçu le projet de compte rendu pour avis.

Par 15 voix pour et 4 contre, le compte rendu du précédent conseil est validé.

I-COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Monsieur ALANORE présente les comptes administratifs 2016 de la commune et du CCAS.

Monsieur GAERTNER souligne qu'il a une vue d'ensemble et non une vue détaillée.

Monsieur ROY précise qu'à Ussel la même stratégie a été appliquée et n'a pas les documents pour travailler sereinement.

Monsieur le Maire rappelle, lorsqu'il était dans l'opposition son groupe découvrait les dossiers le soir du conseil, aujourd'hui tous les élus disposent du dossier de travail une semaine avant, chacun est invité à passer en mairie afin de pouvoir éclaircir des points de détails ou obtenir des documents complémentaires.

Madame Maury demande le montant des dépenses pour les cantines

Monsieur le maire répond que ce montant s'élève à 132 023.83 €

Madame Maury demande combien de repas cela représente

Monsieur le Maire répond que cela représente environ 20 à 22000 repas annuel

Monsieur Roy demande si il serait possible de lui mettre à disposition le détail des dépenses à l'article 6718 subventions exceptionnelles ainsi que celles de l'article 6574 les subventions aux associations.

Monsieur le Maire répond que ces détails seront à sa disposition dès lundi.

Monsieur GAERTNER estime que la baisse des dépenses de personnel n'est pas due à la bonne gestion mais au départ d'agent dont nous ne sommes pas informés.

Pour monsieur Roy le non-paiement de la DSP du camping a laissé un déficit à la charge de la mairie qui aurait pu compenser la majoration du prix des cantines.

Monsieur le Maire, se retire de la séance et laisse la présidence à monsieur Pierre BARTHES comme le prévoit la législation.

Monsieur BARTHES prend la présidence de l'assemblée et fait procéder aux votes.

Le compte administratif 2016 de la commune est adopté par 13 voix pour, 3 voix contre, 1 abstention,

Le compte administratif du CCAS est adopté à l'unanimité par 17 voix pour.

II-COMPTE DE GESTION.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame la trésorière.

Madame la trésorière précise que le compte de gestion 2016 est identique au compte administratif 2016.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité par 18 voix pour.

III-VOTE DES 3 TAXES

Monsieur le maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter les taxes pour 2017.

Monsieur GAERTNER précise que les impôts neuvicois vont être augmentés suite à l'augmentation des bases de l'Etat mais aussi par un impôt supplémentaire prélevé par Haute Corrèze Communauté. Il évoque sans conviction qu'il aurait peut-être été intéressant de baisser les taux afin que les familles ne ressentent pas de hausse.

Monsieur BARTHES précise qu'en 2010 la précédente majorité a fait voter une augmentation des impôts de 1,5% en plus de l'augmentation des bases de l'Etat.

Après débats le conseil municipal, favorable à l'unanimité par 18 voix pour, décide de ne pas augmenter les taxes pour 2017.

IV-AFFECTATION DES RESULTATS

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'affecter la totalité du résultat d'exploitation de 2016 d'un montant de 498 629,32 à la section d'investissement.

Monsieur GAERTNER avance ces quelques mots : le résultat est faussé car l'emprunt de 350 000 € réalisé vient en plus de la récupération de TVA d'un montant d'environ 200 000 €. Il se pose la question : faire un crédit à court terme de 200 000 € le temps de percevoir la TVA plutôt que de contracter un emprunt sur 15 ans.

Monsieur le Maire rappelle que sa majorité vise et souhaite le désendettement de la commune et à baisser le montant du recours à l'emprunt à hauteur de 350 000 € alors que du temps de la précédente majorité le recours à l'emprunt était en moyenne de 600 000 € voir plus, pour un résultat de travaux similaire.

Après débats le conseil municipal, favorable par 14 voix pour et 3 voix contre et 1 abstention valide cette affectation.

V-BUDGET PRIMITIF 2017

Monsieur ALANORE présente à l'assemblée les projets de budget primitif 2017.

Monsieur GAERTNER demande des détails sur l'article 6228 concernant les coqs de pêche.

Monsieur ALANORE répond qu'il s'agit d'un programme d'étude visant à relancer la production des coqs de pêche du Limousin localement.

Monsieur ROY précise que d'une part il n'est pas contre ce projet même si aucune information n'est disponible mais d'autre part il est prêt à participer à ce projet.

Monsieur ROY demande à madame la trésorière si les chiffres de l'Etat concernant les dotations sont parus.

Madame la trésorière répond qu'à ce jour aucun chiffre n'est publié.

Monsieur ROY demande un détail sur le jeu prévu à la plage

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un nouveau jeu en remplacement des petits qui sont usés. Un parcours flottant.

Monsieur ROY partage l'effet attractif des jeux à la plage mais se positionne contre compte tenu de la dangerosité, mais également que pour cette somme des jeux et des aménagements auraient pu être réalisés aux Ganottes et à l'arrière de la salle polyvalente.

Madame MAURY demande si un détail concernant les 176 000 € consacré à la voirie 2017 peut être présenté.

Monsieur le Maire répond, cette année très peu d'enrobé sera réalisé, mais l'enduit sera privilégié ainsi que des grosses réparations. Pour le reste de l'investissement son groupe a choisi une orientation différente à savoir la rénovation de la salle omnisports et un lotissement communal.

Monsieur GAERTNER se pose la question : à quoi correspond la recette prévu de 10 000 € pour coupe de bois ?

Monsieur le Maire répond qu'une première demande émane des habitants du lotissement Dulac, deuxièmement le suivi de la parcelle aux creux, le tout sous la gestion de la chambre d'agriculture.

Après débats le conseil municipal, favorable par 14 voix pour et 4 voix contre, valide ce budget 2017 de la commune,

Après débats le conseil municipal, favorable par 18 voix pour, valide le budget 2017 du CCAS.

Après débats le conseil municipal, favorable par 14 voix pour et 4 abstentions, valide le budget 2017 du lotissement.

VI-SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur BARTHES présente à l'assemblée délibérante la proposition concernant l'attribution des subventions aux différentes associations.

Madame MAURY trouve dommage de ne pas donner la totalité de la subvention demandée par les Zincorrèziens.

Monsieur le Maire répond, cette année il n'y aura aucune rencontre avec des auteurs ou des illustrateurs sur Neuvic.

Monsieur BARTHES précise, la subvention pour le club de foot est en attente, aucune demande n'a été formulée et l'avenir du club semble incertain.

Après débats le conseil municipal favorable à l'unanimité par 18 voix pour, valide les subventions aux associations

VII-PARTICIPATION ECOLE DE MUSIQUE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de l'école de musique et de danse de haute Corrèze d'un montant de 3 740,00€.

Monsieur ROY demande des précisions sur la méthode de calcul utilisée.

Monsieur ALANORE répond, la prochaine fois je présenterai le détail de la méthode de calcul.

Après débats le conseil municipal favorable à l'unanimité par 18 voix pour, valide cette participation financière

VIII-REDEVANCE ORANGE

Monsieur le maire propose au conseil municipal de demander à Orange le versement pour 2017 de la redevance d'occupation du domaine public.

Après débat le conseil municipal favorable à l'unanimité par 18 voix pour, valide cette redevance 2017

IX-DEMANDES DE SUBVENTIONS

9-1 Restauration des œuvres

Après débat le conseil municipal favorable à l'unanimité par 18 voix pour, valide cette demande

9-2 Rénovation salle omnisports

Monsieur ROY estime que sur le principe il adhère au projet, mais que la commission d'aménagement n'a pas été réunie pour émettre un avis par conséquent il s'abstiendra

Après débat le conseil municipal favorable par 14 voix pour et 4 abstentions, valide cette demande

9-3 DETR Voirie de Libersac

Après débat le conseil municipal favorable à l'unanimité par 18 voix pour, valide cette demande

9-4 Amendes de police

Après débat le conseil municipal favorable à l'unanimité par 18 voix pour, valide cette demande

9-5 Jeux à la plage

Monsieur ROY précise que pour lui il existe d'autres priorités, il votera contre

Après débat le conseil municipal favorable par 14 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention, valide cette demande

9-6 Aménagement de RD en traverse

Après débat le conseil municipal favorable à l'unanimité par 18 voix pour, valide cette demande

9-7 Piste cyclable

Après débat le conseil municipal favorable à l'unanimité par 18 voix pour, valide cette demande

9-8 Rénovation Centre du Vent-Haut

Après débat le conseil municipal favorable à l'unanimité par 18 voix pour, valide cette demande

9-9 Rénovation CPIE Bourg

Après débat le conseil municipal favorable à l'unanimité par 18 voix pour, valide cette demande

9-10 Coqs de Pêche

Monsieur ROY demande des précisions

Monsieur ALANORE répond, devant le constat de la baisse du nombre des éleveurs et surtout de la population des coqs, aujourd'hui les effectifs ne permettent plus d'assurer la reproduction. Donc nous souhaitons essayer d'aider à l'installation d'une unité de production sur notre territoire.

Monsieur ROY demande si le Lycée Agricole sera associé

Monsieur ALANORE répond que le Lycée Agricole ne possède quasiment plus de coqs.

Après débat le conseil municipal favorable à l'unanimité par 18 voix pour, valide cette demande

X- MODIFICATION DES EMPLOIS COMMUNAUX

Monsieur le Maire présente deux délibérations la première concerne la création d'un poste de rédacteur territorial principal de catégorie B, l'examen réussit par un agent. La seconde concerne le départ en retraite de l'agent responsable des services techniques dont le maire propose qu'il soit remplacé par un technicien.

Après débat le conseil municipal favorable à l'unanimité par 18 voix pour, valide ces deux créations de postes

XI ADHESION AU SERVICE CARTOGRAPHIQUE DE LA DIEGE

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet de convention pour que la commune adhère auprès du syndicat de la Diège pour le service cartographique.

Après débats le conseil municipal à l'unanimité par 18 voix pour, approuve cette adhésion.

XII-PROJET D'ECLAIRAGE PUBLIC PLACE GAMBETTA

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet de modification de l'éclairage public établi par le Syndicat de la Diège suite aux travaux place Gambetta

Après débats le conseil municipal à l'unanimité par 18 voix pour, approuve ce projet

XIII-CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DES BARNUMS

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de convention pour la mise à disposition gratuite auprès des associations neuvicoises des barnums de la commune, ainsi qu'aux collectivités avec lesquelles nous assurons des prêts réciproques.

Après débat le conseil municipal favorable à l'unanimité par 18 voix pour, valide cette convention.

XIV- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU MERLOT

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de convention pour la mise à disposition auprès des collectivités qui en feront la demande comme l'assurait la Communauté de Communes au tarif de 150 € la journée plus la prise en charge des frais de personnel

Après débat le conseil municipal favorable à l'unanimité valide cette convention

XV-DECLASSEMENT D'UNE PORTION DE LA RD20E3

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet présenté établi par le Conseil Départemental de la Corrèze faisant suite à la suppression du terre-plein central sur la route départementale au-dessus de la Guinguette, et la création d'une zone de parking.
La route restera domaine public départemental et la zone de stationnement, domaine public communal

Après débat le conseil municipal favorable à l'unanimité par 18 voix pour valide ce déclassement.

XVI-ADHESION AU COS

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet de prendre en charge financièrement l'adhésion au comité des œuvres sociales de la Corrèze pour le personnel.

Après débat le conseil municipal favorable à l'unanimité par 18 voix pour valide cette prise en charge.

XVII-INDEMNITES DES ELUS

Monsieur le maire propose au conseil municipal suite à la loi du 31 mars 2015 de revoter sur les indemnités allouées aux élus. Monsieur le maire propose de laisser les taux identiques à ceux votés en 2014.

Après débat le conseil municipal favorable à l'unanimité par 18 voix pour valide ces indemnités.

XVIII-ADHESION A L'ASSOCIATION LA DORDOGNE DE VILLAGES EN BARRAGE

Monsieur le maire présente au conseil municipal comme chaque année le projet d'adhésion à cette association avec le montant annuel de cotisation de 0,30 € par habitant

Après débat le conseil municipal favorable à l'unanimité par 18 voix pour valide cette adhésion.

XIX-TARIFS COMMUNAUX

Monsieur le maire propose au conseil municipal les tarifs communaux 2017.
Monsieur GAERTNER propose que soit clarifier le tarif visiteur au camping
Monsieur le Maire accepte et propose personne supplémentaire non inscrit sur le contrat de location annuel des mobil homes.

Après débat le conseil municipal favorable à l'unanimité par 18 voix pour, accepte ces tarifs communaux 2017.

XX-PARTENARIAT AVEC L'OFFICE DE TOURISME

Monsieur le maire présente au conseil municipal la proposition tarifaire du nouvel Office de Tourisme afin de mettre en avant les services municipaux neuvicois.
Monsieur ROY regrette et précise que lors du transfert de charge via la « CLET » la commune de Neuvic paye déjà pour ce type de prestations.

Après débat le conseil municipal favorable à l'unanimité par 18 voix pour valide ce partenariat financier.

XXI –TRANSFERT D'ACTIF AU SIVOM DU RIFFAUD

Monsieur le maire présente au conseil municipal la proposition de transfert d'actif : le terrain situé entre chez CIPOLAT et DURAND a la zone d'activité, que la commune a vendu fin 2011 au SIVOM du RIFFAUD mais qui suite au transfert d'actif du SIVOM vers la mairie en 2013 est revenu comptablement à la mairie.
Monsieur le Maire propose que ce terrain soit remis à l'actif du SIVOM.

Après débat le conseil municipal favorable à l'unanimité par 18 voix pour accepte ce transfert d'actif.

XXII –PRIMES FACADES

Monsieur le maire présente au conseil municipal les nouvelles demandes de primes façades.
Monsieur GAERTNER fait remarquer qu'une erreur s'est glissée dans la délibération concernant une adresse et pense que le contrôle sur ces attributions de subventions parait trop sommaire.
Monsieur le Maire propose que ce vote des subventions soit reporté au prochain conseil municipal

XXIII –INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le maire présente au conseil municipal le courrier de la société ABOWIND précisant qu'elle arrête le projet éolien sur Cheyssac.

Monsieur le Maire fait le point sur les suspicions d'amiante dans les locaux de la mairie suspicion levée mais nous restons en attente des résultats de prélèvement d'air.

Monsieur le Maire présente une demande de jumelage avec le Québec via le Lycée agricole.

Monsieur le Maire précise suite à la décision de Madame MURAT souhaitant se retirer de la commission urbanisme, propose de nommer Monsieur FAROUX président de la commission Urbanisme

Monsieur ROY se dit favorable à cette modification et espère qu'il réunira cette commission.

Monsieur GAERTNER demande pourquoi à ce jour le maire n'a pas répondu à son courrier du 15 février 2017 concernant diverses demandes faisant suite à la réunion publique organisée par son groupe politique

Monsieur le Maire répond qu'il n'a jamais reçu ce courrier et propose que Monsieur GAERTNER lui laisse copie de cette lettre

Monsieur GAERTNER refuse de laisser une copie et trouve surprenant que monsieur le Maire ne reçoive pas son courrier.

Monsieur GAERTNER précise qu'il a été destinataire d'un courrier de Madame DELBEGUE 5^{ème} adjointe au maire par lequel elle présente sa démission du conseil.

Monsieur le Maire répond que ce courrier est adressé au préfet à qui revient la décision d'accepter ou non la demande de démission et qu'il n'a aucun commentaire à faire tant que la décision n'est pas prise, il respecte la confidentialité de ce courrier mais fera connaître la décision du préfet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 00

La secrétaire de séance,
Jacques SENEJOUX

Le Maire,
Jean STÖHR